

DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE LOZERE

**OBJET :**  
**Budget Annexe**  
**Atelier Relais Bio**  
**Energie Lozère**  
**Affectation de**  
**résultat**  
**Exercice 2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance Publique du 8 avril 2021**

Nombre de Conseillers  
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la  
séance : 22

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation :  
31 mars 2021

Date de l'affichage à  
la porte de la Mairie  
du compte-rendu de  
la séance :  
22 avril 2021

Indiquer si le Conseil a  
décidé de se former  
en comité secret :  
Non

Publié le **4 MAI 2021**  
Le Président,



L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evénements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

**Étaient présents :** MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, Didier COUDERC 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe MARTIN 4<sup>ème</sup> Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Laurent TOIRON 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Régine PAILHAS, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

**Étaient représentés :** M. Bruno PORTAL (Philippe POUGET), MMES Aurélie MAILLOLS (Françoise AMARGER-BRAJON), Elizabeth MINET-TRENEULE (Laurent SUAU), Stéphanie PASI (Benoit VALARIER) Patricia ROUSSON (François ROBIN), Conseillers Communautaires.

**Était absent :** M. Claude MEISSONNIER 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

Il convient de procéder à l'affectation de résultat de l'exercice 2020 du budget annexe « Atelier Relais Bio Energie Lozère ». Après avoir entendu le compte administratif 2020, constatant que les résultats sont conformes aux résultats du Compte de Gestion du Receveur Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, Il est proposé, constatant que le compte administratif présente :

- |   |                |
|---|----------------|
| - un excédent de fonctionnement à reporter de | 183 142,49 €   |
| - un déficit d'investissement à reporter de   | - 218 207,55 € |
| - un solde restes à réaliser de               | 0,00 €         |

Il est proposé d'**AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation en réserve (Cpte 1068 SI) 183 142,49 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Mende, le  
Le Président,  
Laurent SUAU

28/04/2021





SEPARATEUR-BAIS

DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE LOZERE

**OBJET :**  
**Budget Annexe**  
**Atelier Relais Bio**  
**Energie Lozère**  
**Examen et vote**  
**du Budget Primitif**  
**Exercice 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance Publique du 8 avril 2021**

Nombre de Conseillers  
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la  
séance : 22

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation :  
31 mars 2021

Date de l'affichage à  
la porte de la Mairie  
du compte-rendu de  
la séance :  
22 avril 2021

Indiquer si le Conseil a  
décidé de se former  
en comité secret :  
Non

Publié le **4 MAI 2021**  
Le Président,



L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evénements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, Didier COUDERC 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe MARTIN 4<sup>ème</sup> Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Laurent TOIRON 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Régine PAILHAS, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

**Etai<sup>ent</sup> représentés :** M. Bruno PORTAL (Philippe POUGET), MMES Aurélie MAILLOLS (Françoise AMARGER-BRAJON), Elizabeth MINET-TRENEULE (Laurent SUAU), Stéphanie PASI (Benoit VALARIER) Patricia ROUSSON (François ROBIN), Conseillers Communautaires.

**Etai<sup>t</sup> absent :** M. Claude MEISSONNIER 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Le Conseil Communautaire,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1,
- **VU** le projet de budget primitif pour le budget annexe « Atelier Relais Bio Energie Lozère » présenté par M. Laurent SUAU, Président, pour l'exercice 2021 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Investissement :	410 207,55 €
Exploitation :	434 065,06 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif pour le budget annexe « Atelier Relais Bio Energie Lozère » de l'exercice 2021 et **VOTE** les crédits qui y sont inscrits.

Pour extrait conforme,  
Mende, le  
Le Président,  
Laurent SUAU

28/04/2021

